



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Parks Canada Agency – Corporate Services 111 Water Street Cornwall, ON, K6H 6S3

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency National Contracting Services 111 Water St. Cornwall, ON K6H 6S3

Title-Sujet Travaux de stabilisation du Fort Mississauga – Phase II Site historique national du Fort Mississauga				
Solicitation No No. de l'invitation 5P300-16-5213/A			Date: 13 juillet 2016	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG			Client Ref. No. – No. de réf du client. PRO000808	
Solicitation	closes - L'invitation pre	nd fi	n:	
at – à 02:00 PM	on – le 3 août 2016	Time Zone - Fuseau horaire Heure Avancée de l'est (HAE) Eastern Daylight Time EDT) –		
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: □ Destination: ☑ Other-Autre: □				
Address Inq	uiries to: - Adresser tou	te de	mande de renseignements à :	
Annie Roy	annie.roy@p	c.gc.	ca	
Telephone No	o No de téléphone		Fax No. – No de FAX:	
(613) 938-5752				
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:				
See Herein – Voir ici				

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Adresse courriel – Email address :	
Facsimile No N° de télécopieur:	
7	
Γelephone No N° de telephone:	
Fitale - Titre	
Name of person authorized to sign on beha Nom de la personne autorisée a signer au r	
Address - Adresse	
Vendor/Firm Name	



Client Ref. No. - N° de réf. du client PRO-000808

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

DÉPÔT DIRECT

En Avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait remplacer les paiements par chèques par des paiements électroniques d'ici avril 2016. Les paiements effectués par chèque seront donc remplacés par le dépôt direct. Les entreprises sont encouragées à s'inscrire de façon proactive avec Parcs Canada. S'il vous plaît contacter Annie Roy à annie.roy@pc.gc.ca afin d'obtenir un formulaire d'inscription au dépôt direct.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à: http://www.depotdirect.gc.ca

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 4 avril 2016. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Disposition relatives à l'intégrité Déclaration de condamnation à une infraction
- IP02 Documents de soumission
- IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP04 Visite facultative des lieux IP05 Révision des soumissions
- IP06 Résultats de l'appel d'offres
- IP07 Fonds insuffisants
- IP08 Période de validité des soumissions
- IP09 Documents de construction
- IP10 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2016-04-04)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité lieu de sauvegarde des documents
- CS02 Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature
- APPENDICE 1- FORMULAIRE DE VENTILATION DU PRIX
- APPENDICE 2 DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS
- APPENDICE 3 POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE
- ANNEXE A ATTESTATION D'ASSURANCE
- ANNEXE B FORMULAIRE D'ATTESTATION

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - DECLARATION DE CONDAMNATION A UNE INFRACTION

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 3 (copié ci-dessous) des Instruction Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

a. Déclaration de condamnation à une infraction

avec sa soumission, une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique. La liste des accusations au criminel et des déclarations de culpabilité à l'étranger doit être soumise au moyen du formulaire de déclaration de l'intégrité, qui se trouve à l'adresse suivante : Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement.

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres Page 1;
 - Instructions particulières aux soumissionnaires
 Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04)
 - c. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - d. Dessins et devis:
 - e. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - f. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

- Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE FACULTATIVE DES LIEUX

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra le lundi 25 juillet 2016 au Fort Mississauga, 223 rue Queen, Niagara-on-the-Lake, On. La visite des lieux débutera à 13h (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le **vendredi 22 juillet 2016 à 14 h (HAE)** pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 1-877-558-2349.

IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant avec l'agente des marchés par courriel à <u>annie.roy@pc.gc.ca</u> ou par téléphone au 613-938-5752.

IP07 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;

Client Ref. No. - N° de réf. du client PRO-000808

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

- (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
- (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
- b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sousalinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de deux (2), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

IP10 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsqc-pwgsc.qc.ca/app-acg/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
 - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
 - b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2016-04-04);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);

Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D (2015-02-25); Conditions supplémentaires

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Signature

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

TRAVAUX DE STABILISATION DU FORT MISSISSAUGA PHASE II

Nom:		
Adresse:		
Ville:	Province / Territoire:	Code postal:
No de téléphone:	No. de télécopie	eur:
Numéro d'entreprise – approvision	nement (NEA) ou No. de taxes:	
Représentant de l'entrepreneur:		
Adresse courriel:		
SA03 OFFRE Le soumissionnaire offre au Canadaux documents de soumission p L'APPENDICE 1, EXCLUANT LES	oour le MONTANT TOTAL DE L	nentionné ci-dessus, conformément A SOUMISSION INDIQUÉ DANS
SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ D La soumission ne peut être retiré l'invitation.		jours suivant la date de clôture de
	RAT preneur par le Canada, un contrat ex constituant le contrat sont ceux ment	
SA06 DURÉE DES TRAVAUX L'entrepreneur doit exécuter et con 2016.	mpléter les travaux entre la date d'o	octroi du contrat et le 23 septembre
	nission une garantie de soumission ion de la R2710T -Instructions gén	conformément à l'IG08 - Exigences érales - Services de construction -
SA08 SIGNATURE		
Nom et titre de la personne autorise	ée à signer au nom du soumissionna	aire (Tapés ou lettres moulées)

Date

5P300-16-5213/A

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE VENTILATION DU PRIX (4 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

Nº	Reference au devis	Description du travail	Quantité (estimative)	Unité de mesure	Tarif unitaire	Montant global
1		Mobilisation	1	MF	\$	\$
2	01 14 00 01 52 00 01 56 00 01 74 11	Modifications de la voie d'accès au lieu afin d'achever les travaux et de la ramener à son état d'origine une fois les travaux achevés.	800	tonnes	\$	\$
3	01 56 00	Administration, surveillance du chantier, palissade de chantier	1	MF	\$	\$
4	02 41 13.15	Évacuation et élimination hors site	1	MF	\$	\$
5	02 41 13.15 03 10 00 04 03 43 31 04 31	Étançonnage et calage temporaires	1	MF	\$	\$
6	03 10 00 03 30 00	Béton coulé in situ : Fondations des murs en aile — entrée principale	1	MF	\$	\$
7	03 10 00 03 30 00	Béton coulé in situ : Fondation des murs en aile — entrée des véhicules	1	MF	\$	\$
8	03 10 00 03 30 00	Béton coulé in situ : Entretoisement, Poudrières	1	MF	\$	\$
9	03 10 00 03 30 00	Béton coulé in situ : Entretoises, entrée des véhicules	1	MF	\$	\$
10	04 03 31 04 05 00 04 03 42 04 21 13	Nouvelles constructions en maçonnerie : Prolongement des Parapets/des tours de ventilation Poudrière et élargissement des orifices dans les tours de ventilation	1	MF	\$	\$
11	04 03 07 04 03 08 04 03 31 04 03 41	Réparations de maçonnerie : alcôve de l'entrée des véhicules (Allocation en espèces)	20	m ²	\$	<u>\$</u>
12	04 03 07 04 03 08 04 03 31 04 03 41	Réparations de maçonnerie incluant coffrages et goujons en acier Voutes extérieures des poudrières dans l'hypothèse de 1 m² par poudrière.	1	MF	\$	\$
13	04 03 07 04 03 08 04 03 31 04 03 41	Réparations générales de maçonnerie : Portail principal, Poudrières, Entrée des véhicules (Allocation en espèces)	40	m ²	\$	<u>\$</u>
14	01 11 00 01 32 00 01 56 00	Portail principal : Retrait du portail et entreposage : barrières en bois, poteaux	1	MF	\$	\$
15	01 11 00	Portail des Poudrières/de l'entrée des	1	MF	\$	\$

Client Ref. No. - N° de réf. du client PRO-000808

	04 03 31 04 03 41 04 05 00 04 21 13 04 43 23 08 11 02	véhiculesRestauration et réinstallation des portails métalliques			
16	01 11 00 06 43 13 32 15 41	Fournitures et installation de poussière de pierre de 75 mm	50	m^2	\$ \$
17	01 11 00	Systèmes de soutènement en bois traité sous pression : comprend poutres et travaux divers nécessaires à l'achèvement des travaux visés par cet article.	1	MF	\$ \$
18	01 11 00 01 35 43 01 56 00 01 71 00 01 73 00 03 41 00.01 06 43 13	Poste d'observation : Structure en Durisol du mur de soutènement : incluant excavations, panneaux, fondations, acier profilé, chaperons en béton, réseau de drainage, remblai de granulat et, au besoin, divers articles nécessaires à l'achèvement des travaux visés par cet article.	1	MF	\$ \$
19	01 11 00 03 10 00 03 20 00 03 41 00.01 03 41 00.02	Poste d'observation : Fondations du poteau porte-drapeau	0,1	m ³	\$ \$
20	01 11 00 06 43 13	Entrée des véhicules : Les murs-caissons en bois traités sous pression comprennent les poutres, le remblayage, la terre végétale, la plantation et divers ouvrages nécessaires à l'achèvement des travaux visés par cet article.	1	MF	\$ \$
21	00 01 15 01 11 00 01 35 43 01 56 00 01 71 00 01 73 00 02 41 13.15 03 41 00.02 31 04 31 31 22 13 31 23 33	Excavation — Portail principal	7,5	m ³	\$ \$
22	00 01 15 01 11 00 01 35 43 01 56 00 01 71 00 01 73 00 02 41 13.15 03 41 00.02 31 04 31 31 22 13 31 23 3	Excavation — Poudrières	47	m ³	\$ \$
23	00 01 15 01 11 00 01 35 43 01 56 00 01 71 00 01 73 00 02 41 13.15 03 41 00.02 31 04 31 31 22 13 31 23 3	Excavation — Entrée des véhicules	6	m ³	\$ \$

Client Ref. No. - N° de réf. du client PRO-000808

24	00 01 15	Excavation - murs-caissons, au besoin	1	MF	\$	\$
	01 11 00	pour travaux proposés.				
	01 35 43					
	01 56 00					
	01 71 00					
	01 73 00					
	02 41 13.15					
	03 41 00.02					
	31 04 31					
	31 22 13					
	31 23 3					
25	01 11 00	Ancrages au sol (Manta Ry MR-SR)	20	ch.	\$	\$
20	01 61 00	avec tige de 25 m pour la structure de	20	CII.	Ψ	Ψ
	06 43 13	soutènement du mur-caisson au				
		niveau de l'entrée des véhicules.				
26	00 01 15	Démantèlement et reconstruction de			\$	\$
20	01 11 00	la maçonnerie : Pierre, mur en aile	2	m^3	Ψ	Ψ
	01 52 00	intérieur nord du portail principal.	2	III		
	03 30 00	mericai nora aa portan principai.				
	04 03 07					
	04 03 08					
	04 03 08					
	04 03 41					
	04 03 42					
	04 05 42					
	04 03 00					
	04 21 13					
27	00 01 15	Démantèlement et reconstruction de			Φ.	Ф
27	01 11 00			2	\$	\$
	01 11 00 01 52 00	la maçonnerie : chaperon en brique,	2	m^2		
		mur en aile intérieur nord — portail				
	03 30 00	principal				
	04 03 07					
	04 03 08					
	04 03 31					
	04 03 41					
	04 03 42					
	04 05 00					
	04 21 13					
	04 43 23					
28	04 03 07	Réparation des fissures structurelles :	3	m	\$	\$
	04 03 31	Chaperons en pierre (scellant) —				
	04 03 41	Portail principal				
	04 03 42					
	07 92 10					
29	04 03 07	Réparation des fissures structurelles :	6	m	\$	\$
	04 03 31	Chaperons en brique (scellant) —			· ·	<u> </u>
	04 03 41	Portail principal, poudrières, entrée				
	04 03 42	des véhicules				
	07 92 10					
30	04 03 07	Réparation des fissures structurelles :	22	m	\$	\$
1	04 03 31	Murs en pierre (mortier) — Portail			Ψ	Ψ
	04 03 41	principal				
	04 03 42	-				
	07 92 10					
31	04 03 07	Réparation des fissures structurelles :	50	m	\$	\$
31	04 03 31	Murs en brique (mortier) —	50	111	Ψ	Ψ
	04 03 41	poudrières, entrée des véhicules				
	04 03 42	poddieros, entree des venieures				
	07 92 10					
22	04 03 07	Réparation des fissures structurelles :	9	m	\$	\$
32	04 03 07	Plafond en brique (coulis) — Tunnel	9	m	\$	\$
	04 03 31	de l'entrée des véhicules				
		de i chuce des venicules				
	04 03 42					
	07 92 10					

Client Ref. No. - N° de réf. du client PRO-000808

33	01 11 00 05 12 23	Ossatures portantes en acier dans les poudrières	4	ch.	\$ \$
34	01 56 00 03 41 00.02 32 11 23 32 15 41	Granulat A - Portail principal, poudrières, entrée des véhicules, murs-caissons	24	m ³	\$ \$
35	03 41 00.02 31 23 33 32 01 90.01 32 91 19	Remblayage avec matériaux indigènes — portail principal, entrée des véhicules	8	m ³	\$ \$
36	32 92 19	Ensemencement	600	m ²	\$ \$
37	32 91 19 01 35 43 02 41 13.15 06 43 13 31 22 13 31 23 33 32 01 90.1 32 92 19	Terre végétale	80	m	\$ \$
38	01 11 00 01 71 00 01 78 00	Membrane d'étanchéité au-dessus des arches extérieures des poudrières	13	m ²	\$ \$
39	01 11 00 01 71 00 01 78 00	Membrane étanche à l'humidité au- dessus des poudrières	90	m ²	\$ \$
40	01 11 00	Membrane étanche à l'humidité derrière le mur en aile au niveau du portail principal, membrane de drainage vertical MiraDrain.	4	m ²	\$ \$
41	01 11 00	Collecteur en sous-sol (drain agricole) Mur en aile intérieur nord, portail principal	5,5	m	\$ \$
42	05 52 00.1	Poste d'observation — balustrade	25	m	\$ \$
43	01 11 00 32 11 23	Isolation HD 100 mm	12	m ²	\$ \$
44	01 11 00 32 11 23	Isolation HD 50 mm	65	m ²	\$ \$
45	01 11 00 01 74 11 01 74 21 01 77 00 01 78 00	Démobilisation	1	MF	\$ \$
46		Tout autre travail et coûts pas inclus dans ce tableau de prix			\$ \$

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION	
Excluant les taxes applicable(s)	\$

Client Ref. No. - N° de réf. du client PRO-000808

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

Si la liste exigée n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir les noms dans le délai prévu, l'offre sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.				

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

APPENDICE 3 - POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

SERONT NOMMES A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

L'autorité contractante est :

Annie Roy Agente, Marchés, approvisionnement et gestion du matériel Agence Parcs Canada Opérations des approvisionnements 111 rue Water Est Cornwall ON K6H 6S3

Téléphone : 613-938-5752 Télécopieur : 1-866-246-6893

annie.roy@pc.gc.ca

courriel: ____

Responsable technique:

lom :	
itre :	_
linistère :	
ivision:	_
éléphone :	

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

ANNEXE A

FORMULAIRE D'ATTESTATION

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs	Adresse	Coordonnées
Canada		
Gestionnaire de projet/autorité contractante		
(supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		
Lieu(x) des travaux		
Description générale des travaux à exécuter		

Client Ref. No. - N° de réf. du client PRO-000808

Date _____

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et
	provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la
	santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les
	équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel
	de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les
	utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé
	et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis
	en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début
	des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances
	dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin
	d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les
	précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures
	d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.
la aawaa:	(ontropropose) attacto que l'ai lu que in
Je soussi	igné, (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je ds et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants,
	ont les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.
respecter	oni les exigences exposees dans le present document et les conditions du contrat.
Nom	Signature

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P300-16-5213/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur Annie Roy

Client Ref. No. - N° de réf. du client PRO-000808

FRO-000000	Havaux de Stabilization du l'Ort iviississat						
	ANN	EXE B – ATT	ESTATION	D'ASSURANC	E Page 1 of 2		
Description et lieu des travaux					Nº du contrat		
					N° du projet		-
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'ager	nt Adresse (numéro, rue)	Ville Pr	rovince Coo	de postal			
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'ager	nt Adresse (numéro, rue)	Ville Pr	rovince Cod	de postal			
Assuré additionnel							
Sa Majesté la Reine du chef du Canada	représentée par le ministre de l'Environnemer	nt, agissant pour le comp	te de l'Agence Parcs C	anada.			
Type d'assurance	Nom de l'assureur et numéro de la police	Date d'entrée en vigueur J / M / A	Date d'expiration J/M/A	Limites de la responsabilité			
				Par sinistre	Global général annuel	Global – Risque après travaux	
X Responsabilité civile commerciale				\$	\$		\$
Responsabilité civile complémentaire/excédentaire					\$		•
-				\$			\$
Assurance des chantiers/risques d'installation							\$
Responsabilité en matière de					\$	Global	
pollution				☐ Par incident ☐ Par sinistre			\$
Responsabilité maritime							\$
Responsabilité aérienne				☐ Par incident	\$	Global	
				☐ Par sinistre			\$
Ajouter tout autre type d'assurance requis							\$
	été émises par des assureurs dans le cadre de e l'attestation d'assurance, incluant le préavis			es polices sont présenteme	ent en vigueur et comprenner	nt les garanties et	
dispositions applicables de la page 2 d	e i attestation u assurance, incluant le preavis	s a amination ou de redu	ction de garantie.				
Nom do la narcanna autoriada à signar no	ur la compte de l'acquireur (représentant agent	ourtion)		Numéro do tál			
ivom de la personne autonsee a signer pot	ur le compte de l'assureur (représentant, agent, c	ourtier)		Numéro de téle	ерпопе		
Signature				Date J / M / A			

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur Annie Roy

Client Ref. No. - N° de réf. du client PRO-000808

File Name - Nom du dossier Travaux de stabilization du Fort Mississauga - Phase II

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 2 of 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le type d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile commerciale

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une protection pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis

- (a) dynamitage;
- b) battage de pieux et travaux de caisson;
- c) reprise en sous-œuvre;
- enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant une structure ou un terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter les limites inférieures suivantes :

- a) un « plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- un « plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite:
- un « plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité civile complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers/risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, la cybercriminalité et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat, plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu de celui-ci doit être payée au Canada ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

Assurance de responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution

La police doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, le plafond ne doit pas être inférieur à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant la garantie globale.

Responsabilité maritime

La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.

L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.

La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou tout dommage au navire, peu importe la cause.

Responsabilité aérienne

La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par sinistre et suivant le plafond global.

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P300-16-5213/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur Annie Roy

Client Ref. No. - N° de réf. du client PRO-000808